

Le Socialiste

42e année - Rs 5.00 - No 108102 - JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant



Mort d'otages israéliens

**Netanyahu
demande
«pardon» pour
ne pas avoir
pu les sauver**

Page 3



**Tapis rouge
pour Poutine
en Mongolie
malgré le mandat
d'arrêt de la CPI**



**Incendie de l'église de
Immaculée Conception
à Saint-Omer: le prêtre assure
que «le plus important»
a été sauvé**

Page 2



**La Chine et le Japon
battent des records de
températures cet été**

Page 3



**Une délégation du
Conseil consultatif
électoral de la SADC
rend visite à
Maneesh Gobin**

Page 4

LIGA

**Avec un doublé
de Kylian Mbappé,
le Real Madrid
s'impose face
au Betis**

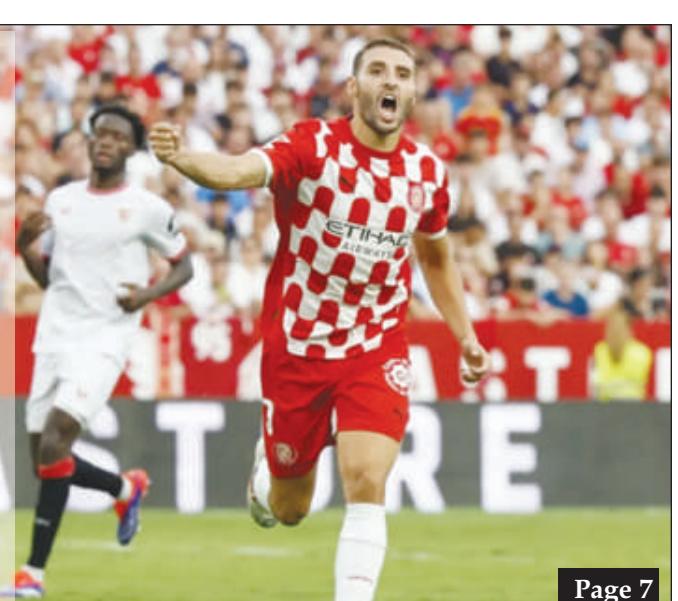


Page 8

**Girona
confirme
son
renouveau
à Séville**



Page 7



A la télé aujourd'hui



06:24 TOUR DE BABEL	13:19 LE CHEMIN DU DESTIN
06:52 TOUR DE BABEL	13:45 PASSION AND POWER
07:21 SUPER JAIME	14:10 SUPER JAIME
08:10 LE TEMPS D'AIMER	15:00 SAMACHAR
08:36 AMOUR SECRET	17:30 THE GARDENER'S DAUGHTER
09:01 L'ENVERS DU PARADIS	17:32 OLYMPIC GAMES PARIS 2024
09:29 BATTLESHIP	18:00 SAMACHAR
11:34 THE GARDENER'S DAUGHTER	18:30 SAYINGS RADHA KRISHNA
12:00 LE JOURNAL DE LA MI-JOURNÉE	18:32 SHIV SHAKTI
12:25 TERRA NOSTRA	18:53 SWARAN GHAR



06:49 GLWAR DANTAN : CLAUDE	16:58 KONKOUR SANTE PATRIOTIK
07:10 RODRIG SPOR	17:58 L'EMPIRE DU MENSONGE
07:36 SAVER KILTIREL	18:28 AMOUR SECRET
08:02 TOC TOC DOC	18:58 JOURNAL KREOL
08:17 MGR LEGALL ET ANNE	19:18 RODRIG PROG : PLAT DU CHEF :
FACERIAS	POULET MOUTARD
08:42 AGIR ENSEMBLE :	19:38 SON LADAN MEM :
DIABETES SAFEGUARD	BLACK POWER
09:09 LES KLIPS	19:58 SUR LA PISTE DU PARAKEET
10:01 OME ON LET'S DANCE	21:01 KONKOUR SANTE PATRIOTIK
11:03 PROZE DIME	21:53 PAROLES AGRICOLES :
11:46 RODRIG PROG	ENGAGEMENT
12:00 FEMININ PLURIEL :	DANS L'AGRICULTURE
15:05 RODRIG PROG : ZENN AKTIF	22:20 MOTS & ECRITS :
16:44 AKTIV	ANGKUSH POONYE



07:00 GADGET GURU GANESHA	12:00 SAWAN BHADON
07:12 KISNA (ANIMATED SERIES)	14:31 CINEMA KI DUNIYA
07:24 TENALI RAMA	15:00 SAMACHAR
07:36 LAMBU G TINGU G	15:30 BADKI MALKAIN
07:48 VED KI SHIKSHAEN	16:00 SHAURYA AUR ANOKHI
08:15 MBC PRODUCTION	KI KAHANI
08:40 EXCERPTS FROM SHIV ABHISHEK	16:40 SHAURYA AUR ANOKHI
09:20 VAAD VIVAAD	KI KAHANI
10:13 KUNDALI BHAGYA	17:00 SHAURYA AUR ANOKHI
11:31 RADHA KRISHNA - PUNAR MILAN	KI KAHANI



06:39 RAJAA BETAA	14:51 BADE ACCHE LAGTE HAI 2
07:10 SHAKALAKA BOOM BOOM	15:18 SHAKALAKA BOOM BOOM
09:39 KUNDALI BHAGYA	15:22 YASHOMATI MAIYYA KE NANDALA
10:08 UDAARIYAAAN	18:00 SAMACHAR
10:40 FANAA - ISHQ MEIN MARJAWAN	18:30 SAYINGS RADHA KRISHNA
11:10 SASURAL SIMAR KA 2	18:31 KUNDALI BHAGYA
11:41 YASHOMATI MAIYYA KE NANDALA	19:00 UDAARIYAAAN
12:10 ANUPAMAA	19:30 FANAA - ISHQ MEIN MARJAWAN
12:43 MERE SAI - SHRADDHA AUR SABURI	20:01 SASURAL SIMAR KA 2
14:10 RAJAA BETAA	20:37 YASHOMATI MAIYYA KE NANDALA
14:25 RADHA MOHAN	21:07 ANUPAMAA



06:00 REV	12:36 GLOBAL US
06:26 HEALTHY LIVING	13:02 BUSINESS AFRICA
07:00 LES NOUVELLES AVENTURES DE CAILLOU	13:33 CAILLOU :
07:25 ROMY AND BOO	14:18 THE LIFE OF TREES
07:37 THE TREASURE ISLAND	14:50 DENIS ET MOI
08:03 TUT! TUT! CORY BOLIDES	15:00 BABY EINSTEIN 2
08:28 YO YO	15:09 EARTH TO LUNA!
09:00 ACTION KIDZ	15:21 LE RYTHME DE LA JUNGLE
09:08 ANASTASIA	16:09 SONIC BOOM
10:38 MALORY TOWERS	16:20 HUNTER X HUNTER
11:08 OLYMPIC GAMES PARIS 2024	18:01 MOTORWEEK
11:36 HEALTHY LIVING	18:30 TRANSFORMING BUSINESS

Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

Directeur-Rédacteur en chef: Vedi Ballah

Administration: 2ème étage, Cubic Court,
30A, rue Mère Barthélemy, Port-Louis
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

E-mail: lapresselibreesocialiste@yahoo.fr

Website: Lesocialiste.info

Facebook: Lesocialiste.info

Incendie de l'église Immaculée-Conception à Saint-Omer: le prêtre assure que «le plus important» a été sauvé

Des œuvres et objets de l'église ont commencé à être évacués. Les pompiers restent mobilisés sur place le mardi 3 septembre en raison de poutres qui continuent de se consumer dans l'église.

Le lendemain du violent incendie qui a touché l'église l'Immaculée-Conception à Saint-Omer, l'heure est à un premier bilan des dégâts. La toiture de l'église a été entièrement ravagée lors de l'incendie. La voûte et le clocher se sont également effondrés. Mais "on a pu sauver le plus important, le tabernacle, les saintes hosties", précise le père Sébastien Roussel.

"Et on a commencé à évacuer quelques œuvres, des statues, la sainte statue de la Vierge qui est au centre, sur laquelle on prie très régulièrement. Et puis les statues les plus proches, notamment un reliquaire de Saint Corneille. Dans une deuxième vague, on évacuera le reste, notamment tout le chemin de croix, qui a été restauré en 2018."

Un suspect en garde à vue

Une enquête a été ouverte pour déterminer la cause exacte de l'incendie, alors même que l'édifice avait bénéficié d'une restauration comprenant ses installations électriques en 2018.

Pour le prêtre de la paroisse, aucun appareil électrique de l'église n'a pu être à l'origine de l'incendie. "Pas de cafetière, pas de frigo, pas de bougie allumée. On m'a même posé la question si j'avais laissé de l'encens, puisqu'on avait célébré la messe



Une messe célébrée mercredi

L'émotion a été vive dans la commune du Pas-de-Calais après l'incendie. De nombreux habitants ont un attachement particulier à l'édifice et y gardent des souvenirs importants, "pour un mariage, un baptême, un enterrement", a déclaré le prêtre lundi.

Le lendemain, les pompiers restent mobilisés sur place et pompe l'eau du canal car des poutres continuent de se consumer au sein de l'église, notamment au-dessus des vitraux à l'arrière de l'édifice.

L'évêque de Saint-Omer avait quant à lui exprimé son soutien aux habitants et les paroissiens après l'incendie de l'église. Une messe devait également être célébrée hier en la basilique Notre-Dame-des-Miracles de Saint-Omer.

La corruption, problème majeur des jeunes en Afrique et motif d'émigration, selon un sondage

Les sondés souhaitent des sanctions plus lourdes contre les hommes politiques corrompus, notamment une interdiction d'assumer des fonctions politiques, selon une étude publiée mardi.

Les jeunes en Afrique jugent que la corruption menace leur avenir et pourraient, pour 60% d'entre eux, les pousser à émigrer, selon un sondage mené auprès de 5600 d'entre eux dans 16 pays du continent et publié mardi 3 septembre.

La corruption est «au cœur des préoccupations de la jeunesse» et est considérée comme le plus grand obstacle à leur développement personnel et à une vie meilleure, souligne la Ichikowitz Family Foundation, basée à Johannesburg, en Afrique du Sud, qui a commandé ce sondage auprès de 5604 jeunes âgés de 18 à 24 ans.

60% envisagent d'émigrer dans les cinq ans

Selon les résultats de cette étude, à l'ampleur sans précédent en termes de personnes interrogées et de zone géographique ciblée selon la fondation, la plupart des jeunes «ne croient pas que leurs gouvernements fassent suffisamment pour endiguer ce fléau».

«Par conséquent, près de 60%

d'entre eux envisagent d'émigrer au cours des cinq prochaines années», selon cette étude publiée à l'issue d'entretiens en face-à-face menés par le groupe PSB Insights en janvier et février dans des pays allant de l'Afrique du Sud à l'Éthiopie.

L'Amérique du Nord figure parmi les pays les plus cités pour émigrer, suivi par les pays d'Europe occidentale comme le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne ou l'Espagne.

Des régimes militaires préférables dans certaines circonstances

«Ils veulent des sanctions plus lourdes contre les hommes politiques corrompus, notamment une interdiction d'assumer des fonctions politiques, et une autre forme de gouvernement», selon l'étude intitulée «Étude sur la jeunesse africaine en 2024».

Même si près des deux-tiers des personnes interrogées croient en la démocratie, près de 60% d'entre elles se disent en faveur d'une forme de gouvernement «d'inspiration africaine».

Près d'une personne sur trois pense que des systèmes non démocratiques, issus d'un régime militaire ou d'un parti unique, pourraient être préférables dans certaines

circonstances. L'influence «positive» de la Chine La plupart des jeunes interrogés (72%) estime que l'influence étrangère est un problème. «Ils sont inquiets que leurs pays soient exploités par des entreprises étrangères, en particulier concernant les richesses minérales naturelles exportées sans aucun bénéfice pour les habitants», selon l'enquête. 82% d'entre eux considèrent l'influence de la Chine comme étant positive ; 79% disent la même chose pour les États-Unis.

Les perceptions de l'influence de la Russie se sont accrues, notamment au Malawi et en Afrique du Sud avec plus de la moitié d'avis positifs concernant l'approvisionnement russe en engrains et céréales.

Cette étude, menée pour la première fois en 2020, vise à «donner la parole à la jeunesse africaine de manière scientifique», a déclaré à l'AFP le directeur de la communication de la fondation, Nico De Clerk. Il fournit également des données utiles aux gouvernements, aux ONG et aux investisseurs. Près de 420 millions de jeunes âgés de 15 à 35 ans, dont un tiers est au chômage, vivent en Afrique et ils devraient être plus de 830 millions à l'horizon 2050, selon la Banque africaine de développement.

Prix des carburants

1,60 euro le litre, le gazole au plus bas depuis le début de la guerre en Ukraine

Le litre de gazole continue sa baisse à 1,60 euro le litre.

Jamais les tarifs du carburant le plus utilisé dans l'Hexagone n'ont été aussi bas depuis janvier 2022.

Les tarifs des carburants semblent faire peu de cas de l'incertitude politique en France. Selon les chiffres dévoilés lundi par le ministère de la Transition écologique et correspondant à la semaine du 26 août au 1er septembre, le prix au litre des carburants routiers continue de baisser. La palme revient au gazole qui reste encore de loin le plus utilisé dans les véhicules thermiques : en moyenne, les automobilistes doivent aujourd'hui débourser 1,60 euro par litre. Le prix au litre du SP95-E10 dégringole à 1,71 euro.

Par rapport à la semaine précédente, le recul est minime : moins 3 centimes pour le gazole et moins 4 centimes pour le SP95-E10. Mais en remontant un peu plus loin dans le temps, la décrue est bien plus nette. Il y a tout juste un an, au retour des vacances de l'été 2023, le gazole s'affichait à 20 centimes de plus (1,82 euro) et n'avait cessé d'augmenter pour atteindre 1,94 euro fin septembre. Début

2024, le tarif au litre du gazole frisait encore les 1,75 euro. Quant à celui du SP95-E10, il atteignait 1,79 euro à la même période.

La baisse des prix va-t-elle se poursuivre ?

À la pompe, la différence se fait clairement sentir puisque, avec 20 centimes de moins, un plein de 50 litres pour un véhicule familial est abaissé de 10 euros. Les chiffres fournis par le ministère sont bien sûr des moyennes qui englobent les enseignes de la grande distribution comme les stations des réseaux autoroutiers. Il est donc possible de trouver des tarifs encore plus bas.

Les grandes surfaces utilisent les carburants comme un produit d'appel et pratiquent une politique tarifaire offensive. À l'Intermarché d'Étréchy dans l'Essonne, le litre de gazole est ainsi proposé à 1,56 euro. Idem dans la station Système U de Nyons dans la Drôme.

À 1,60 euro, le gazole retrouve le niveau d'avant le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine en février 2022. À l'époque, on remplissait son réservoir au



tarif de 1,58 euro le litre. Mais dès le début des hostilités, il avait grimpé à 1,88 euro et même 2,14 euros mi-mars 2022. Même phénomène pour le SP95-E 10 qui culminait à 2,08 euros le 11 mars cette année-là. Cette flambée avait obligé le gouvernement à mettre en place des politiques d'aide via notamment des chèques carburant d'un montant de 100 euros pour les travailleurs les plus modestes.

La baisse des prix va-t-elle se poursuivre ? Très difficile de le pronostiquer mais elle dépendra en grande partie de la situation au Proche et au Moyen-Orient.

Otages israéliens morts

Netanyahu demande «pardon» pour ne pas avoir pu les sauver



Le Premier ministre israélien Benyamin Netanyahu a demandé "pardon" lundi soir aux familles des six otages israéliens retrouvés morts à Gaza, et enterrés en Israël dimanche et lundi.

Lundi 2 septembre, Benyamin Netanyahu a demandé "pardon" aux familles des six otages israéliens morts à Gaza, et enterrés en Israël.

S'adressant aux familles de ces otages lors d'une rare conférence de presse à Jérusalem, le Premier ministre israélien a déclaré : "Je vous demande pardon de ne pas les avoir ramenés en vie. Nous étions proches, mais nous n'avons pas réussi", avant d'ajouter que "le mouvement

islamiste palestinien Hamas paiera un prix très fort".

Les corps de six otages enlevés lors de l'attaque du Hamas le 7 octobre en Israël ont été retrouvés dans la bande de Gaza, a indiqué dimanche l'armée israélienne. Benyamin Netanyahu avait affirmé que les six otages retrouvés morts dans un tunnel de la bande de Gaza et ramenés en Israël dimanche avaient été "exécutés par le Hamas d'une balle dans la nuque".

Depuis dimanche, de nombreux Israéliens se mobilisent et manifestent dans plusieurs villes du pays pour demander une trêve et libérer les otages encore retenus dans la bande de Gaza.

La Chine et le Japon battent des records de températures cet été

Des climatologues ont déjà prédit que 2024 serait l'année la plus chaude jamais enregistrée sur Terre en raison du réchauffement de la planète. Le Japon et la Chine ont par exemple battu des records cet été.

La Chine a connu dans plusieurs provinces son mois d'août le plus chaud de l'histoire, selon les services météorologiques, et le Japon a annoncé avoir enregistré l'été le plus caniculaire depuis le début des relevés, égalant le record de 2023.

Une grande partie de l'hémisphère nord, de l'Europe à l'Asie, est frappée ces dernières semaines par des vagues de chaleur particulièrement fortes.

Et des climatologues ont déjà prédit que 2024 serait l'année la plus chaude jamais enregistrée sur Terre en raison du réchauffement de la planète.

Selon l'observatoire européen Copernicus, le mois de juillet, au niveau mondial, a ainsi été le deuxième plus chaud jamais enregistré depuis 1940 - derrière juillet 2023.

Plus grandes villes avec plus de 35°C

En Chine, les températures moyennes de l'air le mois dernier à Shanghai (est), dans les provinces du Jiangsu, du

Shandong (est), du Hebei (nord), de Hainan (sud), du Jilin, du Liaoning (nord-est), ainsi que dans la région du Xinjiang (nord-ouest) ont été les plus élevées depuis le début des relevés, selon un article publié sur le portail d'information du service météorologique national.

Signe de la hausse sensible des températures dans une large part du pays : cinq autres provinces ont connu le deuxième mois d'août le plus torride de leur histoire, et sept le troisième plus brûlant.

Plusieurs grandes villes, comme Shanghai, Hangzhou (est) et Chongqing (sud-ouest), ont également connu un plus grand nombre de « journées à fortes températures » (généralement lorsque le mercure dépasse les 35 degrés) qu'au cours de n'importe quel autre mois d'août depuis le début des relevés.

La Chine connaît un été marqué par des événements météorologiques extrêmes (inondations, pluies torrentielles, vagues de chaleur), des types de phénomènes exacerbés par le changement climatique, selon des scientifiques.

Le géant asiatique est le plus important émetteur mondial, en valeur absolue, de gaz à effet de serre contribuant à ce dérèglement climatique. Il a promis d'arriver à un pic d'émissions d'ici 2030 et d'atteindre



la neutralité carbone d'ici à 2060.

Des records au Japon

Une chaleur extrême a sévi dans une grande partie de l'Asie de l'Est ces dernières semaines.

Le Japon a ainsi annoncé lundi avoir connu cette année son été le plus caniculaire depuis le début des relevés en 1898.

La température moyenne entre juin et

août a été supérieure de plus de 1,76°C par rapport à la valeur moyenne pour cette même période, a indiqué l'Agence météorologique japonaise (JMA).

La hausse des températures partout dans le monde rend également les phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses, selon les scientifiques.

Ukraine

Pluie de missiles sur Kyiv, le pays en alerte

Selon l'armée de l'air ukrainienne, la Russie a lancé une série de drones, de missiles de croisière et de missiles balistiques sur Kyiv lundi matin. Des dizaines de tirs ont été recensés. De nombreuses explosions ont également été entendues.

Selon l'armée de l'air ukrainienne, la Russie a lancé une série de drones, de missiles de croisière et de missiles balistiques sur Kyiv lundi matin.

Le maire de la capitale, Vitali Klitschko, a déclaré que les services d'urgence ont été appelés dans les districts de Holosiivskyi et de Solomianskyi à Kyiv. Une personne aurait été blessée par la chute de débris dans le district de Shevchenkivskyi, a précisé Vitali Klitschko.

"Il y aura une réponse. L'ennemi le sentira", a posté le chef du bureau présidentiel,

Andrii Yermak, sur sa page Telegram, après l'attaque.

Ces frappes surviennent au lendemain de l'annonce par l'armée russe que 158 drones ukrainiens ont attaqué plusieurs régions russes dans une des plus grandes attaques de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Une explosion a également eu lieu à Kharkiv, la deuxième ville d'Ukraine, selon des médias locaux.

"La Russie continue de semer la terreur à Kharkiv, frappant les infrastructures civiles et la ville elle-même. [...] Ce qu'il faut, ce ne sont pas des efforts extraordinaires, mais le courage suffisant des dirigeants - le courage de donner à l'Ukraine tout ce dont elle a besoin pour se défendre", a déclaré Volodymyr Zelensky sur X

Oleh Syniehubov, chef de la région de



Kharkiv, a confirmé qu'il y a eu une frappe dans le district Industrialnyi et a déclaré qu'elle avait causé des incendies dans plusieurs immeubles, dont un résidentiel.

Tapis rouge pour Poutine en Mongolie malgré le mandat d'arrêt de la CPI

Fanfare et tapis rouge: Vladimir Poutine a été reçu en grande pompe mardi en Mongolie, sa première visite dans un pays membre de la Cour pénale internationale (CPI) depuis l'émission d'un mandat d'arrêt à son encontre.

Arrivé lundi soir dans la capitale mongole Oulan-Bator, le président russe avait été accueilli par la garde d'honneur, sans être arrêté à sa descente de l'avion.

Son déplacement apparaît comme un acte de défiance envers la CPI, l'Ukraine en guerre, ainsi que plusieurs pays occidentaux et organisations de défense des droits humains qui avaient demandé son arrestation.

Vladimir Poutine a été reçu mardi par son homologue mongol Ukhnaa Khurelsukh lors d'une fastueuse cérémonie organisée sur l'imposante place Gengis Khan d'Oulan-Bator.

Une fanfare a interprété des airs militaires et les hymnes nationaux russe et mongol devant les deux dirigeants, debout près de soldats mongols en tenue traditionnelle.

Aux côtés d'Ukhnaa Khurelsukh, Vladimir Poutine a ensuite salué "l'attitude respectueuse" de la Mongolie envers leur "héritage historique commun" et assuré que les deux pays avaient des "positions proches" sur "de nombreuses questions d'actualité internationale".

Le président russe est visé depuis mars 2023 par un mandat d'arrêt pour des suspicions de déportation illégale d'enfants ukrainiens vers la Russie. La Mongolie, membre de la CPI, était donc tenue de l'arrêter.

"Aujourd'hui, Poutine a humilié la Mongolie en l'utilisant avec cynisme comme monnaie d'échange dans son jeu géopolitique", a réagi sur X le procureur général d'Ukraine, Andrii Kostine.

"Assurer la sécurité d'un criminel sape l'essence même du système judiciaire mondial et enfreint sérieusement les valeurs des pays démocratiques. En refusant d'arrêter Poutine, la Mongolie a délibérément mis à mal son statut international", a-t-il estimé.

"Immoral"

La CPI, basée à La Haye, aux Pays-Bas, avait rappelé que ses pays membres ont l'"obligation" d'interpeller les individus visés par un mandat d'arrêt. Mais dans les faits, d'éventuelles sanctions se limitent essentiellement à une remontrance verbale.

Dans les rues d'Oulan-Bator, Altanbayar



Altankhuyag, un économiste de 26 ans, déclare à l'AFP qu'il aurait été "immoral et inapproprié" d'arrêter Poutine durant sa visite.

Démocratie enclavée entre les deux pays autoritaires que sont la Russie et la Chine, la Mongolie conserve des liens étroits avec Moscou depuis la chute de l'Union soviétique en 1991.

Ex-pays satellite de l'URSS, elle n'a pas condamné l'invasion russe en Ukraine et s'est abstenu lors des votes sur ce conflit à l'ONU.

Le Kremlin avait assuré la semaine dernière n'avoir "pas d'inquiétude" quant à

une éventuelle arrestation du président russe en Mongolie.

"Il est évident qu'il n'y avait aucune chance d'arrêter Poutine", déclare à l'AFP l'analyste politique Bayarikhagva Munkhnaran.

"Pour Oulan-Bator, le scandale actuel lié au mandat d'arrêt de la CPI n'est qu'une question secondaire par rapport à la nécessité de maintenir des relations sûres et prévisibles avec le Kremlin."

Manifestants interpellés

Lundi après-midi, une poignée de manifestants avaient exprimé leur mécontentement à Oulan-Bator, certains brandissant

une banderole où était écrit "Faites partir le criminel de guerre Poutine".

Une autre manifestation empêchée par les forces de l'ordre

"Nous avons essayé de manifester contre le criminel de guerre Poutine, mais nous avons été détenus illégalement pendant cinq heures", a déclaré à l'AFP Tsatsral Bat-Ochir, membre de l'organisation NoWar movement, opposé à l'invasion russe en Ukraine.

Selon un responsable de la police, N. Batbayar, des manifestants ont été interpellés pour avoir voulu pénétrer dans une "zone de sécurité" autour du parcours de Vladimir Poutine, précisant qu'il "ne s'agissait pas d'arrestations".

La visite de Vladimir Poutine coïncide avec le 85e anniversaire de la victoire des forces mongoles et soviétiques contre le Japon.

Avant son voyage, le dirigeant russe avait vanté les "projets économiques et industriels prometteurs" entre les deux pays, dans un entretien avec le journal mongol Unuudur.

Parmi ces projets: la construction d'un gazoduc trans-Mongolie reliant la Chine et la Russie, a-t-il cité.

Le gouvernement mongol n'a fait aucun commentaire sur une éventuelle arrestation du dirigeant russe.

Mais, sur les réseaux sociaux, un porte-parole du président a démenti des informations de presse selon lesquelles la CPI aurait envoyé un courrier demandant aux autorités locales de mettre le mandat d'arrêt à exécution lors de cette visite.



Une délégation du Conseil consultatif électoral de la SADC rend visite au ministre Gobin

La délégation du Conseil Consultatif Électoral de la SADC, conduite par ses membres, Dr Fauz Abdallah Twaib et Mme Elodie Ntamuzinda W'Igulu représentant respectivement la République Unie de Tanzanie et la République Démocratique du Congo, a rendu une visite de courtoisie à l'Attorney General, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, Maneesh Gobin, mardi, au siège de son ministère à Port-Louis.

La délégation du SADC est actuellement à Maurice pour entreprendre une mission de bonne volonté d'évaluation pré-électorale et est accompagnée de l'officier supérieur, politique et diplomatie, Terry Rose, Chargé des élections et de la bonne gouvernance, Magabolle Mafiri, et le responsable du soutien électoral, Elijah Munyuki.

Les principaux objectifs de la mission sont d'évaluer l'environnement

politique et sécuritaire pour garantir qu'il favorise des élections libres, équitables, transparentes, crédibles et pacifiques ; évaluer le cadre juridique et constitutionnel des élections générales de 2024 ; revoir la délimitation des circonscriptions électORALES ; et déterminer l'état de préparation du Bureau du commissaire électoral.

Dans une déclaration, le Dr Twaib a souligné que la mission visait à évaluer les conditions des élections générales prévues plus tard cette année et à garantir leur caractère propice à un processus électoral équitable. Il a indiqué que des réunions ont eu lieu avec diverses parties prenantes, notamment le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, différents partis politiques, des organisations de la société civile, le commissaire de la police mauricienne et les organes de gestion électrale.

Les informations recueillies seront utilisées pour préparer un rapport à l'intention du président de la SADC, qui décidera du déploiement d'une mission d'observation de la SADC », a-t-il ajouté. Le Dr Twaib a également exprimé son appréciation pour l'assistance reçue des autorités mauriciennes et des parties prenantes pour cette mission.

Dans le même ordre d'idées, Mme W'Igulu a souligné que l'objectif de la mission est de collaborer avec toutes les parties concernées à Maurice pour évaluer le développement, la sécurité et les processus démocratiques. « L'accent, a-t-elle souligné, était de comprendre les interactions entre les institutions électORALES, les partis politiques et les parties prenantes, sans porter de jugements. » Elle a souligné que le rôle de la mission n'était pas d'interférer mais de contribuer au développement, à la sécurité et à la démocratie durable de l'État membre.

La mission de SpaceX qui prévoit la première sortie spatiale privée programmée demain

La sortie extravéhiculaire, qui s'annonce spectaculaire, devait être retransmise en direct lors du troisième jour de la mission.

Une première dans l'espace. Le décollage de la fusée de SpaceX pour une mission spatiale inédite comprenant la première sortie extravéhiculaire privée de l'histoire, Polaris Dawn, doit avoir lieu demain après avoir été reporté la semaine dernière, ont annoncé mardi les autorités américaines. Une fenêtre de lancement de quatre heures doit s'ouvrir à 3h33 (7h33 GMT) ce vendredi depuis le Centre spatial Kennedy de la Nasa, en Floride, avec d'autres possibilités samedi et dimanche, selon le régulateur américain de l'aviation civile (FAA).

SpaceX, la société d'Elon Musk, n'a pas encore commenté la nouvelle fenêtre de lancement. Comportant un milliardaire, un pilote et deux employées, la mission Polaris Dawn avait déjà été reportée de 24 heures après la détection le 26 août d'une « fuite d'hélium » sur une liaison alimentant la fusée. Elle a ensuite encore été reportée à demain « en raison de prévisions météorologiques défavorables », selon SpaceX.

Le commandant de cette mission de cinq jours est le milliardaire américain Jared Isaacman, qui collabore depuis plusieurs années avec l'entreprise d'Elon Musk. Le

voyage doit notamment servir à tester les toutes premières combinaisons de SpaceX destinées au vide spatial, blanches et au look futuriste.

La sortie extravéhiculaire, qui s'annonce spectaculaire, devait être retransmise en direct lors du troisième jour de la mission. Autre bonne nouvelle pour SpaceX après une semaine compliquée, ses fusées Falcon 9, les plus utilisées par l'entreprise, ont été autorisées vendredi dernier à décoller par la FAA après un rare incident ayant conduit à les clouer au sol.

SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on the **02nd day of September 2024**, has been filed at the Master's Office, Master & Registrar, Supreme Court, the Memorandum of Charges containing the conditions, clauses and pursuant to which shall take place before the Master's Bar, the **SALE BY LICITATION**, of the hereunderdescribed immovable property viz:- **DESCRIPTION OF PROPERTY**:- (de tout ce qui reste apres distraction de tous les droits indivis généralement quelconques en une propriété s'élevant a 13/24, vendu a M. C. F. B Labonté, transcrit au TV 5053/4), d'une portion de terrain de la contenance d'origine de **48 T ou 182.34 m²**, situee au Faubourg de l'Ouest en la Cite de Port-Louis, lieu dit Les Cassis, et borne d'apres un process verbal de rapport avec plan figuratif y joint, dresse par Mons. E. G. Regnard, ancien arpenteur jure, le 29/11/1967 enregistre au Reg A 366 No.1993, comme suit:- d'un cote, par un chemin de quinze pieds soit quatre mètres quatre vingt sept centimètres de large, sur quarante pieds, soit douze mètres quatre vingt dix neuf centimètres, du second cote, par Mr Rene Chan Yuk Sang, aux droits de Mr Hugues Maigrot, sur quarante trois pieds trois pouces, soit quatorze mètres quatre centimètres, du troisième cote, par le surplus de la venderesse, sur quarante pieds, soit douze mètres quatre vingt dix neuf centimètres et du quatrième cote, par Brizlall Jhugroo aux droits de Mr Hugues Maigrot, sur quarante trois pieds trois pouces, soit quatorze mètres quatre centimètres, together with a building in cement blocks under slab composed of four rooms, which is in a dilapidated condition, erected on the aforesaid portion of land as morefully described in title deed transcribed in TV 1061/64. **The said sale is prosecuted at the request of (1) Antoine Roland LABONTÉ, (2) Nicole Jean Claude LABONTÉ, (3) Jean-Marcel Christian Gerard LABONTÉ, (4) Heirs of late Marie Josee Aline Desire LABONTÉ, who is Daniel Jean Francois MARIÉE, (5) Marie Claude Francoise Brigitte LABONTÉ against (1) Marie Marceline LABONTÉ, (2) Marie Sylvie LABONTÉ, (3) Marie Arlette LABONTÉ, all the above three heirs Vacant succession have been vested with the Curator of Vacant Estate (Ref C1/13) (4) Marie Andree Myrielle LABONTÉ and (5) Marie Noelle Ivy LABONTÉ.**

TAKE FURTHER NOTICE that in terms of Article 813-13 of the Civil Code any co-owner [indivisaire] of the said property can substitute himself or herself to the purchaser/s within one month from the date of adjudication by a declaration made at the registry of the above Court.

NOW TAKE FURTHER NOTICE that you are hereby required called upon and summoned to examine the said Memorandum of Charges and to make thereof such observations and objections as you may deem fit and proper within the delay prescribed by Law. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis this 03rd day of September 2024.

Me. Preetam CHUTTOO
of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 17th day of October 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the **Sale By Levy**, prosecuted at the request of **MauBank Ltd, against Mr. Baboo Nekrajsingh SREEPAUL** of:- Une portion de terrain, étant le Lot No. 2, à vocation résidentielle située dans le district de la Rivière Noire, lieudit La Mivoie, La Preneuse, de la contenance de **DEUX CENT QUARANTE METRES CARRÉS (240 m²)**, et bornée tant d'après le titre de propriété que d'après un rapport, avec plan figuratif, dressé par Mons. Ng Tong Ng Wah, arpenteur juré, le 17/02/2006, enregistré au Reg. L.S 57/3881, comme suit:- Au Nord Est, par le Lot No. 35 A, sur 17.76m. Au Sud Est, par l'Avenue Filaos, une réserve de 1.50m de large entre, sur une longueur développée mesurant 11.00m. Au Sud Ouest, par l'Avenue Les Salines, une réserve de 1.50m de large entre, sur une longueur développée mesurant 18.12m. Au Nord Ouest, par Lot No. 36, sur 14.82m. Together with all the building property existing on the said portion of land or any building which may be erected thereafter and all appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve. **Mr. BABOO NEKRAJSINGH SREEPAUL**, is the owner of the above-described property as evidenced by deed registered and transcribed on 24/11/2006 in TV 6388/30 and bearing PIN No. **1906050307**. There exists on the said portion of land a One Storeyed concrete building under slabs, provided with water and electricity supplies. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservation

Dated at Port Louis, this 26/08/2024.

Me. Preetam CHUTTOO

of 9th Floor, Astor Court, Block B, Georges Guibert Street, Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

LEVY MOC 72/2024

Notice is hereby given that on **Thursday the 21st of November 2024 at 13.30hrs** shall take place before the Master's Bar of the Supreme Court of Mauritius, situate at Courtroom No.23, 2nd Floor, New Supreme Court Building, corner Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the **SALE BY LEVY** prosecuted at the request of:

ABSA BANK (MAURITIUS) LTD (formerly known as Barclays Bank Mauritius Ltd) represented by its General Manager, of Absa House, 68-68A Cybercity, Ebene.

V/s

Mrs. Jeeantee BOOLUCK, the lawful wife of Mr. Acharyadeo GUNOORY, having her last known domiciles at 98A, Bhutto Lane, Paillotte, Quatre Bornes and La Salette, Péreybère.

Seizing Debtor

of the following immovable property:

Une portion de terrain de la contenance de **deux cent soixante et un mètres carrés et quatre-vingt-trois centimètres (261.83m²)** [PIN 1305212369], située à **La Salette, Péreybère**, dans le **district de la Rivière du Rempart**, distrait de **un plus grand terrain de la contenance originale de cinq cent seize mètres carrés (516m²)** d'après le rapport d'arpentage de Monsieur Ng Tong Ng Wah, arpenteur juré, en date du 15/03/2006, dument enregistré au Reg.LS57/4340, mais trouvée être de la contenance de **quatre cent soixante-six mètres carrés et trente-cinq centimètres (466.35m²)** [après déduction faite de l'étendue occupé par un accès projeté de 3.25m (trois décimal vingt-cinq mètres) de large] d'après mesurages, appartenant à la dite dame Jeeantee GUNOORY (née BOOLUCK), suivant titre transcrit au TV 6658/75.

Elle est bornée comme suit :

Du premier côté, partie par le surplus du terrain et partie par un accès projeté de 3.25m (trois décimal vingt-cinq mètres) de large, sur une longueur totale de douze mètres et cinquante-quatre centimètres (12.54m).

Du second côté, partie par le terrain appartenant à Madame Bibi Tahera OZEERKHAN et partie par le terrain appartenant à Madame Sabaroon OZEERKHAN, sur une longueur totale de vingt et un mètres et dix-huit centimètres (21.18m).

Du troisième côté, par le terrain appartenant à Monsieur Jean Alain Desire DAVID, sur une longueur de douze mètres et soixante-dix centimètres (12.70m).

Du quatrième et dernier côté, par le terrain appartenant à Monsieur Dharmraj MATABADUL, sur une longueur de vingt mètres et quarante centimètres (20.40m).

Observation est ici faite que ce projet de distraction a été dûment approuvé par le Conseil de district de la Rivière du Rempart en vertu d'une lettre émanant du dit Conseil en date du 10/10/2018, portant la référence MORC/0425/2018/PRDC.

The whole morefully described in the Rapport d'Arpentage of Mr. Somraising ROOPUN, Sworn Land Surveyor, duly registered on 14/11/2018 in Reg.LS99/99074042.

The above-mentioned portion of land of the extent of 261.83m² has been excised from the following:

A plot of land of an extent of **516m² or Five Hundred and Sixteen Square Metres**, being **Lot No.1** situate at **La Salette, Péreybère**, in the district of **Rivière du Rempart** and bounded as per Memorandum of Survey drawn up by Mr. Ng Tong Ng Wah, Sworn Land Surveyor, dated 15/03/2006, registered in Reg.LS57 No.4340 as follows:

On the first side by surplus of land, on 12.58m (twelve metres fifty eight centimetres).

On the second side, by the land belonging to Mr. Fareed MOHANUTH on 41.87m (forty one decimal eighty seven metres).

On the third side, by a common road of 3.66m (three decimal sixty six metres) wide, on 12.50m (twelve decimal fifty metres).

And on the fourth and last side, partly by Mrs. Sabaroon OZEERKHAN, on 42.36m (forty two decimal thirty six metres).

Together with the building/s existing or which may in future exist thereon and all the appurtenances thereof generally whatsoever without any exception nor reservation.

The whole morefully explained in an authentic deed drawn up by Mr. Gunness BEEHARRY, Notary, dated 18/06/2007 and 03/07/2007, duly registered and transcribed in **Vol.TV6658/75**.

There exists on the above described property one concrete storeyed building under slab and one building under slab, both provided with telephone, water and electricity supplies as follows:

Residential Building:

The double storey (ground floor & 1st floor) residential building is made of reinforced concrete frame structure with concrete block walls under a reinforced concrete slab roof. Building comprises of 2 apartments. Both apartments consist of a ground and a first floor.

Layout- Two apartments each comprising a terrace, a living and dining room with an American kitchen, a toilet and bathroom, an internal staircase on ground floor and 3 bedrooms, a common toilet & bathroom and balcony on the first floor.

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must exercise their right before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 04/09/2024.

Sivakumaren MARDEMOOTOO

Dentons Mauritius LLP

Of Les Jamalacs Building, Vieux Conseil Street (opp. Port Louis Theatre), Port Louis.

ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 10th day of October 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the Sale By Levy, prosecuted at the request of **MauBank Ltd**, against Mr. **Sukesh PURMANUND & Ors** of:- **PROPERTY NO. 1**: A portion of land situate at Bon Accueil, in the district of **Flacq**, of an extent of **8 perches** (according to title deed) but found to be of the extent of **613.25 m²**, according to a memorandum of survey of Mr. R Topsy, Sworn Land Surveyor, dated 01/09/1997, and bounded according to the said memorandum, as follows:- On the 1st side, by the property belonging to Mr. Farook Ahmeer, an exit road of 2.60m wide in between upon 33.78m. On the 2nd side, by the property belonging to Mr. Tirbhowan Chuckun upon 18.20m. On the 3rd side, by the property belonging to Mr. Lalldharry Jugessur, upon 33.78m. And on the 4th and last side, by the property belonging to Mr. Iswarlall Chuckun, upon 18.15m. Together with the building existing or which may in future exist thereon and all appurtenances generally whatsoever, without any exception nor reservation. **OWNERSHIP OF PROPERTY No. 1** Mr. **Shridhur PURMANUND** is the owner of the above described portion of land as evidenced by Judgment of Adjudication dated 15/01/2004, transcribed in **TV 5403/4**, and bearing **PIN No. 1402120122**. **PROPERTY NO. 2**: Une portion de terrain de la contenance de **TROIS CENT SEIZE MÈTRES CARRES ET SOIXANTE DIX CENTIEMES DE MÈTRE CARRE** (316.70 m²), située au quartier du Grand Port, lieudit La Rosa, **New Grove**, et borné d'après un rapport de description avec plan figurative y joint, dressé par Monsieur Louis Maurice Dumazel, arpenteur juré, en date du vingt neuf janvier mil neuf cent quatre vingt dix huit (29/01/1998), enregistré au Reg. L.S. 34/8164, comme suit: Du premier côté, par un chemin de sortie de trois mètres cinq centimètres (3.05m), une réserve d'un mètre (1.00m) de large entre sur dix neuf mètres (19.00m). Du second côté, par la portion de terre devant être vendue à Shreeneevassen Sunassee, sur dix sept mètres quarante cinq centimètres (17.45m). Du troisième côté, par Sonalall Ramsurn, sur dix neuf mètres (19.00m). Du quatrième côté, par Titendra Ramphul, sur seize mètres quarante cinq centimètres (16.45m). Together with all that may depend or form part thereof without any exception or reservation. **OWNERSHIP OF PROPERTY No. 2** Mr. **Shridhur PURMANUND** is the owner of the above described portion of land as evidenced by Judgment of Adjudication dated 17/06/2004, transcribed in **TV 5551/25**, and bearing **PIN No. 1512220231**. **PROPERTY NO. 3**: Une portion de terrain étant le lot numéro 21 de la contenance de **QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT MÈTRES CARRES** (488 m²) située au quartier des **Plaines Wilhems**, lieudit **Curepipe**, bornée d'après un procès verbal de rapport avec plan figurative y joint, dressé par Monsieur Sheik Muhamad Iqbal Roojee, arpenteur juré, en date du vingt trois novembre de l'an deux mille un (23/11/2001), enregistré au Registre L.S. 43/6535, comme suit: Du premier côté, par un chemin commun de six mètres (6.00m) de large, une réserve d'un mètre cinquante centimètres (1.50m) de large entre sur quatorze mètres (14.00m). Du deuxième côté, par le lot numéro 20, sur trente deux mètres soixante quinze centimètres (32.75m). Du troisième côté, par les sinuosités du Ruisseau Poule d'Eau. Et du quatrième côté, par le lot numéro 22 sur trente neuf mètres (39.00m). Ensemble une maison en blocs de ciment sous dalles se composant d'un salon/salle à manger, de trois chambres à coucher/salle de bains, d'un T.V Room, de quatre W.C et d'un garage ainsi que les installations faites pour l'eau, la lumière électrique et le drainage y attachées et généralement tout ce qui peut en dépendre et en faire partie sans aucune exception ni réserve. **OWNERSHIP OF PROPERTY No. 3** Mr. & Mrs. **Shridhur PURMANUND** are the owners of the above described portion of land as evidenced by deed dated 04/02/2011, drawn up by Me. Marie Lelio Linley ANTONIO, Notary Public, registered and transcribed in **TV 8001/65** and inscribed in Vol. 2724/25, and bearing **PIN No. 1743420019**. **PROPERTY NO. 4**: Un terrain de la contenance de **DIX HUIT PERCHES ET CINQ HUITIEMES DE PERCHE** (18 5/8 Ps) or **786.14 m²**, située dans le district de la **Savanne**, lieudit **Surinam**, borné d'après un rapport avec plan figuratif y joint dressé par Monsieur D Dumazel, arpenteur juré, en date du premier juillet mil neuf cent soixante et onze (01/07/1971), enregistré au Reg. A.378/4520, comme suit: Du premier côté, par la route publique de Souillac a Chemin Grenier sur vingt pieds. Du second côté, par Mootosamy Pillay sur cent quatre vingt un pieds. Du troisième côté, par B et L Banee sur cinquante et un pieds six pouces. Et du quatrième côté, partie par le troisième lot sur soixante pieds, partie par l'axe d'un chemin de sortie de dix pieds sur soixante trois pieds et partie par un terrain a «Desmarais Freres» sur une ligne brisée en trois parties mesurant respectivement douze pieds six pouces trente sept pieds et vingt cinq pieds. Ce lot est traverse par un chemin de dix pieds, qui sera commun a tous les copartageants. La mesure employée est le pied Français. **OWNERSHIP Property No. 4** Late Junnardun PURMANUND was the owner of the above described portion of land as evidenced by deed registered in **Reg B 116/1197** and transcribed in **TV 1167/66** and bearing **PIN No. 1609040105**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said properties are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right. Under all legal reservation. Dated at Port Louis, this 26/08/2024. **Me. Preetam CHUTTOO** of 9th Floor, Astor Court, Block B, George Guibert Street, Port Louis. **ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on **Thursday the 10th day of October 2024 at 1.30 p.m.** shall take place before the Master's Bar, situated at the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, the final adjudication of the following property:- Une portion de terrain de la contenance de **CENT SOIXANTE QUATRE METRES CARRES ET CINQUANTE DEUX/CENTIEMES** (164.52 m²), située au quartier de la Rivière Noire, mais faisant aujourd'hui partie du cadastre de la Municipalité de Port Louis, lieudit "Pointe aux Sables", Morcellement Ilois, Rue Empereur ou elle porte aujourd'hui le No. 8 d'après le nouveau cadastre de la Municipalité de Port Louis- etant le Lot No. M 23- et bornée d'après un rapport d'arpentage, dressé par Mr Louis Maurice DUMAZEL, arpenteur juré le 08/12/1986, enregistré au Reg: L.S 23/7488 comme suit:- Du premier cote, par le lot M 24, sur treize mètres soixante et onze centimètres (13.71m); Du deuxième cote, partie par les lots M21 et M20, sur une longueur totale de douze mètres (12.00m); Du troisième cote par le lot M22, sur treize mètres soixante et onze centimètres (13.71m); Et Du quatrième cote, par un chemin de quatre mètres quatre vingt huit centimètres (4.88m) de large, des réserves d'un mètre quatre vingt trois centimètres (1.83m) de large entre, sur douze mètres (12.00m). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever. **OWNERSHIP - Mrs. Marie Rosemone ALEXIS** is the owner of the above described property for having acquired same from Mr. and Mrs. Jocelyn JOACHIM, as is evidenced by deed drawn up by Mr Notary Roland CONSTANTIN, registered and transcribed in **TV 5480/61** and bearing **PIN number 1924040005**. **The sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1.- Mr. Wendy Yannick ALEXIS, and 2.- Mrs. Marie Rosemone ALEXIS**. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right. Under all legal reservation. Dated at Port Louis, this 26/08/2024. **Me. Preetam CHUTTOO** of 9th Floor, Astor Court, Block B, George Guibert Street, Port Louis. **ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

IN THE SUPREME COURT OF MAURITIUS
(Master's Court)

In the matter of:

Levy MOC 127/2023
MauBank Ltd

EXECUTION CREDITOR
v/s
Mr. Vishal POLIAH

EXECUTION DEBTOR

NOTICE FOR SALE

TAKE NOTICE that the above matter has been fixed for **SALE** on **Thursday the 21st day of November 2024 @ 13 30 hours** and on which day and hour you, the hereundernamed Debtor are hereby required, called upon and summoned to be and appear before the Master's Court, 2nd Floor of the New Supreme Court Building, Edith Cavell Street, Port Louis, under and pursuant to which shall take place, the Sale by Levy, prosecuted at the request of the Execution Creditor against the Execution Debtor of the hereunder described property:- **DESCRIPTION OF PROPERTY: Les biens et droits immobiliers ci-après décrits dépendant d'un immeuble connu sous le nom de «CENTRE COMMERCIAL VIEUX MOULIN»** Ledit immeuble a fait l'objet d'un **règlement de jouissance- règlement de copropriété**- incorporant un état descriptif de division suivant acte reçu par Me. Michel Nicolas Boulle, notaire, en date du six mai de l'an deux mille huit (06/05/2008), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03/2009 & 10/03/2009), enregistré et transcrit au Vol. 6994/20, aux termes duquel, il a été établi 50 lots qui sont plus amplement désignés au sus dit règlement de copropriété. Lequel règlement de jouissance- règlement de copropriété- état descriptif de division a depuis été modifié suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date des six et dix mars de l'an deux mil neuf (06/03

Liga

Girona confirme son renouveau à Séville

L'équipe de García Pimienta, après avoir pris un bon départ, s'est inclinée face au Girona FC lors du quatrième match de la saison, dans un match décidé par un but d'Iván Martín en première mi-temps et d'Abel Ruiz sur penalty en seconde période.

Nous avons perdu 2-0 contre le Girona FC alors que nous nous dirigeons vers la trêve internationale sans victoire en championnat jusqu'à présent. Iván Martín, en première mi-temps, et Abel Ruiz, sur penalty controversé, ont marqué les buts gagnants de l'équipe de Michel dans un match dans lequel nous avons été l'équipe largement la plus positive.

Nous avons pris un bon départ en quête de cette insaisissable première victoire de la saison, avec Valentín Barco impressionnant pour ses débuts. L'arrière gauche argentin était l'un des meilleurs joueurs sur le terrain en première mi-temps car il représentait une menace constante de danger avec Ejuke sur le flanc. La première occasion est venue à Isaac, qui a déclenché

un tir puissant à ras de terre, forçant Gazzaniga à effectuer un arrêt. Les hommes de García Pimienta se sont montrés menaçants en contre, profitant du rythme d'Ejuke et Lukébakio pour tenter de blesser Gérone, qui, juste avant la pause d'eau, a eu sa première occasion avec un tir lointain de Miguel Gutiérrez.

À cinq minutes de la fin, les hommes de Michel prenaient l'avantage grâce à Iván Martín qui donnait l'avantage à son équipe après avoir reçu une bonne passe de Miguel Gutiérrez sur le flanc gauche. Dans le mouvement suivant, Ejuke a décoché un superbe tir enroulé depuis l'entrée de la surface devant Gazzaniga, mais il a été refusé pour hors-jeu.

Quelques instants après le début de la seconde période, Lukébakio a eu une belle occasion en se frayant un chemin dans la surface, mais n'a pas pu terminer. À l'heure de jeu, avant l'entrée de Jesús Navas et Peque, Nyland repoussait d'une main forte un tir d'Abel. À la 70e minute, après un long VAR, Gérone obtenait un penalty chanceux après un handball d'Isaac alors qu'il se



retournait pour bloquer un tir. Abel Ruiz a mis le jeu hors de tout doute grâce au coup de pied qui en a résulté. La prochaine étape

sera le Getafe CF à domicile, mais d'abord, la trêve internationale donnera le temps d'une réinitialisation bien nécessaire.



Getafe et la Real Sociedad dos à dos

À près des victoires d'Alaves, Osasuna, Girona et en attendant le duel entre le Real Madrid et le Real Bétis, Getafe et la Real Sociedad s'affrontaient dans le cadre de la 4e journée de Liga, dimanche dernier. À l'image de son début de saison en dents de scie, le club basque s'est heurté à un os dans la capitale espagnole (0-0).

Surtout, la formation dirigée par Imanol

Alguacil peut s'estimer heureuse d'avoir accroché le point du nul, tant les Txuri-urdinak ont été inexistants, du moins offensivement avec un seul tir tenté contre 16 pour les Azulones (pour 1 tir cadré). Avec ce résultat, le futur adversaire de l'OL en Ligue Europa demeure dans la seconde moitié du tableau. En face, Getafe se contentera de la 16e place.

Le Valencia CF a tenu bon lors d'un derby régional effréné face à un Villarreal CF réduit à 10

Le Valencia CF a accueilli le Villarreal CF, samedi 31 août, à Mestalla, à 21h30. heure du coup d'envoi (heure locale) du derby régional de la 4e journée de La Liga EA Sports.

Le Valencia CF a connu un début de match tranquille, essayant de prendre pied dans la possession dès le début du derby.

La première occasion du Valencia CF est revenue à André Almeida, qui a profité d'un tir de Luis Rioja sur l'aile gauche pour tester Diego Conde, mais le match a été signalé comme hors-jeu dans la préparation vers la dixième minute.

Peu de temps après, Hugo Duro s'est connecté avec une livraison de Thierry Correia, mais il n'a pas réussi à obtenir assez de puissance derrière, et Diego Conde l'a réclamé.

Cependant, la persévérance a payé lorsque Hugo Duro, susmentionné, s'est accroché à un dégagement sans enthousiasme du Villarreal CF pour donner l'avantage au Valencia CF avec un effort puissant qui a traversé toutes les jambes et a dépassé Diego Conde.

Le Valencia CF a poursuivi sa démarche résolument défensive alors que le match a été marqué par des épisodes frénétiques des deux côtés dans les derniers instants de la première mi-temps. Hélas, juste avant la mi-temps et contre le cours du jeu, le Villarreal CF revenait à l'égalité grâce à Ayoze Pérez.

La première mi-temps s'est terminée sur un score de 1-1, avec tout à jouer en seconde période.

La seconde mi-temps a été marquée par un rythme élevé, les deux équipes cherchant à marquer et à se battre pour chaque ballon. Le Valencia CF a eu du mal à défendre pour garder l'opposition à distance alors que le Villarreal CF tentait de jouer un football de contre-attaque, tandis que le Valencia CF visait à maintenir un style de jeu basé sur la possession.



La première occasion du Valencia CF dans la seconde période revenait à Thierry Correia à l'heure de jeu avec un tir lointain qui passait au-dessus de la barre transversale. Le Valencia CF continuait à sonder les flancs.

Plus tard, le Villarreal CF a été réduit à dix suite à l'expulsion de Pape Gueye pour une faute téméraire sur Guillamón.

Le Valencia CF a donc mis la barre plus haut pour tenter de marquer le but vainqueur et de capitaliser sur son avantage numérique.

Luis Rioja et Hugo Duro s'enchaînent bien à l'entrée de la surface, mais le tir de Luis Rioja passe à côté du poteau. Rafa Mir, qui remplaçait Jesús Vázquez, était proche de

marquer mais était repoussé par le poteau.

Le Valencia CF a continué à mettre la pression sur le Villarreal CF à travers des corners et des attaques incessantes. Sergi Canós a forcé Diego Conde à réaliser deux superbes arrêts en pleine séquence.

Le derby régional s'est terminé sur un score de 1-1, le Valencia CF récoltant son premier point de la saison, le Valencia CF se sentant durement laissé pour compte.

Le Valencia CF se rendra à l'Atletico Madrid après la trêve de Liga, dimanche 15 septembre à 21 heures, heure du coup d'envoi à l'Estadio Metropolitano lors de la cinquième journée de La Liga EA Sports.



Brouillon face à un Betis parfois dangereux, le Real Madrid s'est finalement imposé face à son public dimanche soir. Critiqué, Kylian Mbappé a répondu de la meilleure des manières en inscrivant les deux buts de la rencontre.

Le Real Madrid est déjà dans l'urgence. Depuis l'arrivée de Kylian Mbappé au sein du plus grand club du monde, ce dernier patine. Dans la lignée des performances maussades de l'international français, qui ne manque pas de bonnes intentions, les Merengues réalisent un début de saison compliqué. Certes vainqueur de la Supercoupe d'Europe, le club

de la capitale ibérique peine en Liga avec une seule victoire en trois rencontres. Le Real sort d'ailleurs d'un nul frustrant face à Las Palmas jeudi dernier (1-1). Déjà en retard de sept points sur le FC Barcelone avant la rencontre du soir, les hommes de Carlo Ancelotti se devaient de l'emporter. Et si possible avec un but de Kylian Mbappé.

Motivé, le meilleur buteur de l'histoire du PSG avait à cœur d'y parvenir. Dès la septième minute, le Bondynois s'est montré en jambes et s'est procuré sa première occasion. La riposte andalouse ne s'est pas fait attendre, mais la tête d'Éz Abde n'a pas été cadrée (9e). Finalement, les Merengues ont conservé leur domination, mais ont été trop

brouillons pour ouvrir le score. Désireux d'ouvrir son compteur en Liga, Kylian Mbappé a continué d'être menaçant. Après avoir raté sa reprise (22e), l'ancien Monégasque a trop croisé sa tentative quelques instants après (25e). Dans le jeu, l'attaquant de 25 ans a également montré du mieux à l'instar de cette belle construction avec Vinicius (39e). Finalement encore trop juste techniquement dans le dernier geste, le Real a dû se contenter du nul à la pause.

Kylian Mbappé débloque son compteur avec le Real Madrid en Liga

En seconde période, les deux équipes sont revenues avec de meilleures intentions. Toujours aussi désireux d'inscrire son premier but en Liga, le numéro 9 madrilène a vu sa frappe fuir le cadre d'entrée après une belle frappe de Vinicius sur le poteau (50e), avant que Rodrygo ne connaisse le même sort six minutes après (56e). Et même après la menace Vitor Roque de la tête (61e), on sentait que le Real Madrid accélérerait sérieusement. Et comme un symbole, la solution est venue de Kylian Mbappé. Au terme d'une action bien construite, Federico Valverde est trouvé à

l'entrée de la surface. Habile, l'Uruguayen glissait un ballon parfait pour le Français derrière sa jambe. Ce dernier ne se faisait pas prier pour finir du gauche (1-0, 70e). Libérés, les Madrilènes ont continué d'accélérer et Vinicius s'est offert une belle percée avant de heurter le portier du Betis.

Finalement pas en position de hors-jeu, le Brésilien a été récompensé par un penalty logique. Classe, ce dernier a décidé de le donner à Kylian Mbappé. Sur un nuage après avoir inscrit son premier but en Liga quelques minutes avant, le capitaine de l'équipe de France a trompé Rui Silva avec un contrepied parfait (2-0, 76e). Revigorés depuis l'entrée décisive de Brahim Díaz, les Madrilènes ont cherché à inscrire un troisième but, mais n'y sont pas parvenus avec la sortie de Kylian Mbappé à la 87e minute. En faisant le plein de confiance, le Real Madrid a sécurisé son deuxième succès de la saison et reviennent à quatre points du leader, le FC Barcelone. Dans une autre mesure, toute aussi importante, Kylian Mbappé a fait taire ses détracteurs avec un doublé qui va sûrement lui permettre de lancer officiellement son aventure à Madrid.

Le FC Barcelone éparpille le Real Valladolid (7-0), triplé de Raphinha

Avant la trêve internationale, le FC Barcelone s'est offert un festival. Très inspirés offensivement et redoutables à la finition, les Blaugrana ont pulvérisé le Real Valladolid (7-0), samedi. Raphinha a signé un triplé, tandis que Robert Lewandowski, Jules Koundé, Dani Olmo et Ferran Torres ont également trouvé le chemin des filets.

Le Barça est seul en tête de la Liga.

Si le Real Madrid piétine en ce début de saison, le Barça déroule. Les Blaugrana ont signé une véritable démonstration face à Valladolid et décroché une très large victoire, samedi, lors de la 4e journée (7-0). Raphinha a marqué trois buts (20e, 64e, 72e), Robert Lewandowski (24e), Jules Koundé (45e+2), l'excellent Dani Olmo (82e) et Ferran Torres (85e) ont également fait trembler les filets. Les hommes d'Hansi Flick réalisent un début de saison parfait avec 4 succès.

Avec Olmo titulaire pour la première fois sous ses nouvelles couleurs et aligné dans un rôle de meneur de jeu axial, les Blaugrana n'ont pas tardé à poser d'énormes problèmes à la défense adverse par leurs incessants mouvements. Calé entre les lignes des visiteurs, l'ancien joueur de Leipzig a commencé en tirant sur le poteau après un joli échange avec Pedri et Lewandowski (4e), puis s'est vu refuser un but pour hors-jeu (10e). Raphinha, lui, a su réaliser un excellent appel pour ouvrir le score et son compère cette saison grâce à une belle ouverture de Pau Cubarsi (1-0, 20e).



Koundé se joint à la fête

Le festival catalan était lancé et les visiteurs n'ont rien pu faire pour le stopper. Mal organisés, peu hargneux et incapables de relancer correctement, ils n'ont fait que subir dans leur camp. Lancé par le très en vue Lamine Yamal, Lewandowski est allé doubler la mise rapidement (2-0, 24e). L'insaisissable Olmo, lui, a encore tiré sur le poteau (41e). Sur un corner de Raphinha, Koundé a catapulté le ballon au fond de la cage de Karl Hein en taclant et claqué le 4e but de sa carrière avec le Barça (45e+2).

Paulo Pezzolano, le coach de Valladolid, n'a rien

changé à la pause et son équipe a logiquement continué de souffrir face aux rapides combinaisons de Raphinha, Olmo ou Yamal. Lewandowski a trouvé le poteau (57e) puis permis à Raphinha de corser l'addition grâce à une percussion dans la zone de vérité (4-0, 64e). L'ancien Rennais s'est même offert un triplé en concluant une superbe contre-attaque menée par Yamal sur l'unique corner adverse de la partie (5-0, 72e).

Olmo marque encore

Entre les trois buts de Raphinha, les multiples dribbles chaloupés de Yamal et l'influence d'Olmo, il sera difficile de désigner un homme du match. Après avoir offert la victoire au Barça chez le Rayo (1-2) pour ses débuts en milieu de semaine, le dernier cité a confirmé sa parfaite et rapide intégration en marquant tout en finesse et en lucidité (6-0, 82e). Devant un public aux anges, Raphinha a tout de même ponctué sa mémorable prestation d'une seconde passe décisive pour l'entrant Torres (7-0, 85e).

Le Barça de Flick conforte sa première place en Liga avec son bilan parfait après quatre journées. Il n'avait plus obtenu une victoire aussi large depuis avril 2016 et un déplacement à La Corogne (succès 0-8). Davantage que le score fleuve, c'est bien le style de jeu très séduisant proposé par les hommes du coach allemand qui permet aux Blaugrana de retrouver leurs plus belles qualités. Brest et Monaco, leurs futurs adversaires en Ligue des champions, sont prévenus. Le Real Madrid, rival sur la scène domestique, l'est aussi.

Athletic Club 0 - Atlético Madrid 1 L'Atlético Madrid reste sur une série de trois matches sans encaisser de but

L'Atlético de Madrid a battu l'Athletic Club 1-0 à l'extérieur en Liga. L'unique but de la rencontre a été inscrit en seconde période par Correa.

Un but a été marqué à la 90e minute par Ángel Correa, sur une passe décisive d'Alexander Sørloth, pour porter le score à 1-0 pour l'Atlético de Madrid.

Au classement, l'Athletic Club occupe la 11e place, tandis que l'Atlético Madrid est

deuxième du championnat. L'Atlético Madrid est à 4 points du FC Barcelone.

Les prochains matches de l'Athletic Club en Liga sont contre Las Palmas (à l'extérieur) le 15 septembre, Athletic Club (à domicile) le 22 septembre et Leganés (à l'extérieur) le 25 septembre. L'Atlético de Madrid jouera contre Valence (domicile) le 15 septembre, Rayo Vallecano (déplacement) le 22 septembre et Celta de Vigo (déplacement) le 25 septembre.

